

FORUM CIVIL EUROMED de Marseille, des 31 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2008
«Circuler et vivre ensemble dans l'espace euro-méditerranéen»

À la veille de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, des 3 et 4 novembre 2008, à Marseille, le Forum Civil Euromed 2008 organisé par la Plateforme non gouvernementale Euromed avec le soutien de la Présidence française de l'UE et de la Commission européenne, a réuni plus de 250 délégué(e)s des organisations et plateformes d'organisations euro-méditerranéennes régionales, et nationales des pays du Partenariat Euromed, accueilli par la cité phocéenne. La «Déclaration finale du Forum» adoptée en session plénière de clôture de ces trois journées de débats riches a été présentée à la Conférence Ministérielle par le Président de la Plateforme Euromed Abdelmaksoud RACHDI et sa Vice-Présidente Geralda VENTURA.

L'objectif premier du Forum cette année était d'appréhender les «défis d'une politique des migrations qui ne cesse de se reconfigurer en une logique toujours plus réductrice, instrumentale, (...) identifiant de façon obsessionnelle les frontières à un mur infranchissable (...) entraînant des conséquences négatives en termes de droits de l'Homme et d'État de droit dont les principes et les règles sont bafouées». Son ambition était de «travailler à remplir de contenus un véritable agenda euro-méditerranéen de la mobilité durable, fondé sur le respect des droits et de l'égalité (...), et de faire de la circulation des personnes un enjeu de progrès et du facteur humain le dossier prioritaire».

L'AFEM a pris une part active à l'organisation du Forum Euromed, représentée par Sophie DIMITROULIAS, en sa qualité de membre du CA de la Plateforme Euromed et du Comité de pilotage du Forum. Elle a notamment organisé l'atelier «Femmes des deux rives droits communs dans un espace partagé» conjointement à Aicha AIT MHAND, Vice-présidente de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM), Présidente du Réseau Marocain Euromed des ONG et déléguée au CA de la Plateforme, et Radhia BENHAJ ZEKRI, Présidente de l'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD), déléguée du Collège des associations individuelles au CA de la Plateforme.

L'initiative de cet atelier se situe dans la continuité des précédents fora auxquels l'AFEM a contribué en étroite collaboration avec l'ADFM, l'AFTURD et d'autres organisations des femmes de l'autre rive de la Méditerranée, en tant que membre fondateur de la Plateforme Euromed et du Réseau Euromed des Femmes instaurés en 2005 par le Forum Euromed de Luxembourg. Les trois organisations avaient adopté le 15 octobre 2008 une «Déclaration conjointe sur la condition des femmes migrantes dans le Partenariat Euro-méditerranéen».

L'atelier Femmes a placé au cœur du débat la féminisation massive des migrations et sa contribution socio-économique majeure dans l'espace Euro-méditerranéen; le «fossé juridique» entre les législations et pratiques nationales des pays du Partenariat et les normes internationales et européennes en matière de droits fondamentaux des femmes et d'égalité des genres; les conséquences graves pour les femmes des violations de leurs droits fondamentaux, dans le cadre d'une migration assiégée de risques; l'importance du rôle de la société civile pour la promotion des droits des femmes.

L'atelier s'est conclu par l'adoption de Recommandations et d'une motion adressées à la Conférence Ministérielle, qui ont été intégrées dans les Conclusions finales du Forum adoptées en session plénière et qui sont présentées in extenso ci-après:

Forum Civil Euromed 2008 - Recommandations de l'Atelier
«Femmes des deux rives, droits communs dans un espace partagé»

«Les organisations de femmes et plus généralement de la société civile réunies dans le cadre de l'atelier «Femmes des deux rives: droits communs dans un espace partagé» du Forum Civil Euromed 2008, dans la continuité des précédents fora, adressent aux instances politiques du Partenariat Euromed/Union pour la Méditerranée les recommandations ci-après:

Elles soulignent que l'égalité entre femmes et hommes est une valeur et un droit universel qui fait partie intégrante des droits humains. Aucune raison culturelle, religieuse ou de quelque nature que ce soit ne peut justifier l'inégalité entre les femmes et les hommes et les violences contre les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être effective que par la sécularisation du droit.

Elles expriment leurs graves préoccupations, d'une part, quant aux carences juridiques en matière de garantie et de protection des droits humains des femmes, notamment des femmes migrantes, et de respect du principe d'égalité des genres dans les États du Partenariat Euromed, et d'autre part, quant aux tentatives récentes d'exclusion de la société civile du processus politique du

Partenariat, en l'occurrence à l'occasion de la réunion des experts chargés du suivi du Plan d'action d'Istanbul tenue le 13 octobre 2008 à Bruxelles

Elles rappellent l'impérieuse obligation qui s'impose à l'Union européenne, à ses institutions, à ses États membres et à ses États partenaires, d'éliminer les inégalités dont sont victimes les femmes, de garantir, de promouvoir et d'appliquer de manière effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, en droit et dans la pratique; cela constitue une condition sine qua non des processus de démocratisation et de développement des sociétés euro-méditerranéennes.

- 1. À cet égard elles leurs demandent d'agir conformément aux traités internationaux et européens, en particulier la CEDAW, et de réaliser par tous les moyens appropriés leurs engagements réitérés au Sommet de Barcelone+10 (2005), à la Conférence Euromed d'Istanbul (2006) et au Sommet de Paris pour la Méditerranée (2008). Elles leurs demandent instamment de renforcer la mise en œuvre du cadre d'action d'Istanbul et d'intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques et programmes de l'UE, du Partenariat Euro-méditerranéen/Union pour la Méditerranée et de la Politique européenne de Voisinage.*
- 2. Elles exigent notamment la tenue, dès 2009, de la Conférence Ministérielle Euromed d'évaluation d'étape de la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul, dans une perspective de révision de ce Plan d'action consacrant le principe d'égalité des genres dans son Préambule et veillant à le décliner en Plan d'action opérationnel par l'instauration d'un mécanisme indépendant de suivi avec un mandant clair, ainsi que d'indicateurs et de liens avec les Plans d'action de la Politique Européenne de Voisinage; et ce, en impliquent fortement la société civile dans cette Conférence et dans tout le processus de mise en œuvre du Plan d'action, de sorte que la société civile puisse s'en approprier. Elles déplorent «l'invisibilité» des femmes migrantes dans les politiques et statistiques du Partenariat Euromed en dépit de la féminisation massive de l'immigration et de la contribution majeure des femmes au développement social et économique des pays d'accueil et des pays d'origine. Ce grave «oubli» a comme conséquence une extrême vulnérabilité de la condition des femmes migrantes.*

Elles soulignent que les femmes ne sont pas une minorité, mais la grande majorité des personnes migrantes, présentes dans toutes les catégories de l'immigration, y compris économique, dans l'espace Euro-méditerranéen. Les femmes migrent de plus en plus souvent seules dans l'espoir d'une vie décente et sont des actrices de leur propre destin et de celui de leurs familles.

Elles soulignent que les femmes migrantes fuient des conditions de désespérance humaine, de guerres et de conflits, de répression politique, d'exclusion économique, de pressions et violences familiales telles les mutilations génitales, les mariages forcés, les menaces au nom de la religion...

- 3. A cet égard, elles appellent urgemment à l'élimination des injustices, inégalités et discriminations graves et multiples dont sont victimes les femmes migrantes, qu'elles soient en situation régulière ou non, et à la garantie effective de l'ensemble de leurs libertés et droits fondamentaux, y compris de la liberté de circulation, conformément aux instruments du droit international et européen.*
- 4. Elles appellent à la protection effective des femmes et des filles contre toutes les formes de pratiques violentes ou dégradantes ou portant atteinte à leur intégrité physique, - telles les crimes dits d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés, les violences conjugales et domestiques, la polygamie, qui frappent aussi bien les immigrées que les européennes d'origine immigrée -, ainsi que leur protection contre la traite des personnes par l'octroi accéléré d'un statut juridique et par la garantie de toute mesure administrative leur permettant d'y échapper.*
- 5. Elles demandent l'abrogation des accords bilatéraux entre les États membres de l'UE et leurs États partenaires du Sud dont les dispositions en matière de statut personnel et familial - mariage, divorce, garde des enfants-, portent atteinte aux droits humains et sont contraires à l'égalité des genres en tant que valeur universelle.*
- 6. Elles demandent le respect effectif du droit au regroupement familial par les États membres de l'UE, conformément à l'obligation de protéger la famille et de respecter la vie familiale, et la garantie aux femmes migrantes au titre du regroupement familial d'un statut juridique autonome de celui de leur conjoint, impliquant notamment leur accès aux droits à la résidence, à l'éducation, à l'emploi, aux droits sociaux et à l'information sur leurs droits.*
- 7. Elles appellent à la lutte contre les discriminations multiples dont les femmes migrantes sont victimes dans le marché de l'emploi et la mise en conformité des accords bilatéraux sur l'emploi liés à l'accueil des ressortissants de pays tiers à l'acquis européen en matière de droits sociaux.*

8. Elles demandent la promotion de la participation des femmes et des associations qui œuvrent pour la protection de leurs droits aux processus décisionnels du Partenariat Euromed/Union pour la Méditerranée, et ce à tous les niveaux et par tous les mécanismes appropriés.
9. A cet égard, elles demandent à la Plateforme Non- Gouvernementale Euromed d'assurer un bilan réel du suivi du Plan d'action d'Istanbul et d'organiser une réunion des organisations de femmes et œuvrant pour leurs droits, préparatoire de la Conférence Ministérielle y relative au printemps 2009.
10. Elles lui demandent d'assurer que la participation des organisations féminines soit élargie et qu'une continuité entre les fora soit maintenue, par la mise en place d'un groupe de travail assurant l'échange d'information entre les différentes associations de femmes et les réseaux représentés à cet atelier.»

Rapporteur Sophie DIMITROULIAS, Vice-présidente grecque de l'AFEM, Déléguée au Conseil d'administration de la Plateforme Euromed.

Conférence Ministérielle de Marseille, 3 et 4 novembre 2008

Suite au lancement du "Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" (UPM) au Sommet de Paris du 13 juillet 2008 réunissant 44 chefs d'États et de gouvernement, la Conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008 a pris connaissance des préoccupations substantielles de la société civile qui lui ont été adressées par le Forum Civil Euromed. On soulignera que les 44 États partenaires s'engagent par la *Déclaration finale* de la Conférence ministérielle:

-En matière de «coopération sociale, humaine et culturelle (par. D)»: «définir une véritable dimension sociale». «La première conférence des ministres de l'emploi et du travail, qui aura lieu à Marrakech les 9 et 10 novembre prochains, sera une occasion unique de définir une véritable dimension sociale dans le partenariat, fondée sur une approche intégrée associant croissance économique, emploi et cohésion sociale. Les ministres devraient approuver un cadre d'action définissant des objectifs-clés en matière de politique de l'emploi, d'employabilité et de perspectives d'emploi décent. Ce cadre concernera également des questions horizontales essentielles, telles que le renforcement de la participation des femmes au marché du travail, la non-discrimination, l'intégration des jeunes sur le marché du travail, la transformation du travail informel en emplois réguliers et la migration professionnelle. Les ministres chargés de l'emploi et du travail devraient également approuver la création d'un mécanisme de suivi efficace incluant des comptes rendus sur les progrès réalisés au niveau national ainsi que des échanges de pratiques.»

- En matière de «Justice et droit: l'espace euro-méditerranéen a l'ambition de respecter totalement la liberté, la sécurité et la justice, la primauté du droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les conventions internationales. »

- La Déclaration comporte un paragraphe spécial intitulé «Renforcer le rôle des femmes dans la société»: «dans le cadre du suivi de la conférence ministérielle Euromed sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, tenue en 2006 à Istanbul, et dans la perspective d'une deuxième conférence ministérielle qui se tiendra au Maroc en 2009, les ministres encouragent de nouvelles initiatives concrètes pour accélérer la mise en œuvre des conclusions d'Istanbul. Cette conférence pourrait aboutir à un ensemble concret d'activités communes dans tous les domaines approuvés dans les conclusions ministérielles d'Istanbul. Afin de préparer cette conférence ministérielle, deux groupes de travail ad hoc devraient être constitués en 2009. Dans le prolongement du premier groupe de travail thématique sur «La participation des femmes à la vie politique» qui s'est tenu à Bruxelles en 2008, un autre groupe de travail thématique sera organisé pour tenir compte de tous les piliers agréés dans la déclaration ministérielle d'Istanbul sur les droits sociaux des femmes et le développement durable et les droits des femmes dans le domaine culturel et le rôle de la communication et des médias. L'autre groupe de travail préparera la réunion ministérielle »

- Mention spéciale est faite par ailleurs de la «coopération avec la société civile: la société civile devrait se voir confier plus de responsabilités et son potentiel d'action devrait être renforcé par une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements. À cette fin, un nouveau programme régional visant à renforcer le rôle de la société civile a été lancé en 2008. De plus, les ministres prennent note des recommandations du Forum civil de Marseille (du 31 octobre au 2 novembre) et notent avec satisfaction le rôle important joué par la plateforme euro-méditerranéenne non gouvernementale. Il convient que tous les partenaires appuient les efforts visant à organiser les forums civils suivants.»

v. www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_ministerielle_Euromed/Declaration_finale_04_Nov_2008_FR.pdf; v. aussi « La France arrache un accord global sur l'Union pour la Méditerranée », in *Le Monde* du 5 novembre 2008, et le précédent numéro de la Gazette.